

Sur le Causse Comtal et ailleurs : tout le monde déteste Voltalia !

Communiqué n°11 du 2 novembre 2022,
par le Collectif de Réflexion Citoyenne sur le Photovoltaïque du Causse
Comtal. site : CCAVES.ORG

De l' Aveyron au Brésil¹ en passant par l'Angleterre² l'opposition grandit face à Voltalia, détenue par la puissante famille Mulliez, 5ème plus grande fortune française et parraine des Kiabi, Décathlon et autre Auchan. Car au lieu de mettre du photovoltaïque sur leurs propres zones commerciales, elle espère pouvoir saccager 80 hectares du Causse Comtal en Aveyron. Voltalia, à défaut d'y arriver, mais aussi les multinationales AKUO et JP Energie, auront déjà réussi l'exploit de se mettre trois députés Aveyronnais à dos. Sans oublier les 21 000 citoyen.nes qui ont signé une pétition, la commune de Salles-la-Source qui a délibéré contre tous ces projets, et les 54 organisations d'ampleur départementales, régionales et nationales³ qui souhaitent sauvegarder le patrimoine du Causse Comtal et exigent le départ de Voltalia.

Les paysan.nes contre l'agrivoltaïsme

Alors que l'ADEME avoue elle-même que les espaces en toiture sont suffisants : « *nous avons suffisamment d'espaces sur les toitures et les friches* » estime dans *La France Agricole* Jérôme Mousset, directeur bioéconomique et énergies renouvelables de l'Ademe⁴, le photovoltaïque sur des terres agricoles s'attire logiquement les foudres des organisations paysannes nationales.

Début septembre la Confédération Paysanne nationale dénonce « l'agrivoltaïsme » qui « *relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan. L'agrivoltaïsme éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts) une autre dépendance plus moderne et consensuelle car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable* ». ⁵

Puis le 22 septembre, un coup de théâtre advient dans le monde agricole. Les Jeunes Agriculteurs, organisation proche de la FNSEA, ont décidé « *de durcir le ton et de s'opposer à la poursuite de tout projet agrivoltaïque* ». Ils exigent un moratoire « *face à une volonté de l'État et des énergéticiens d'accélérer brutalement le développement de l'agrivoltaïsme en France. Le syndicat demeure un franc opposant au développement du photovoltaïque au sol. La stricte priorité doit demeurer l'installation d'agriculteurs et non de panneaux solaires* ». ⁶

1 <https://robindesbois.org/au-bresil-voltalia-recolte-le-vent-et-seme-la-tempete/>

2 <https://chez.renart.info/?La-Troisieme-revolution-industrielle-des-Mulliez-artificialise-la-vie-la-vraie>

3 <https://ccaves.org/blog/associations-de-soutiens-contre-le-photovoltaïque-du-causse-comtal/>

4 <https://www.lafranceagricole.fr/gestion-et-droit/article/805033/l-agrivoltaïsme-se-cherche-une-place-au-soleil>

5 https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Positionnement_agriphotovolta%C3%AFsme.pdf

6 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/cp-jeunes-agriculteurs-demande-un-moratoire-sur-lagrivoltaïsme-en-france.pdf>

Et de trois députés contre Voltalia, AKUO et Jp Energie !

Dès mars 2021, ce fut tout d'abord Mme la députée LREM Anne Blanc qui écrit à la préfecture afin de s'élever fermement contre le projet porté par AKUO car, dit-elle, le Causse Comtal est « *un territoire remarquable (...) je ne doute pas de la prise en compte de la préservation des espaces naturels de notre territoire et de toute la vigilance de vos services en charge de l'instruction de ce type de projet (...) je tiens à exprimer mon opposition quant à la réalisation en l'état de ce projet* »⁷.

Ensuite ce fut le tour de Mr le Député LREM Stéphane Mazars de s'affirmer contre le projet Voltalia : « *Je rejoins la position exprimée par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron* ». Il assure aussi de son soutien notre *Collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal*.⁸

C'est aujourd'hui au tour de Mr le Député LFI Laurent Alexandre qui martèle sa ferme opposition au projet Voltalia et écrit à la préfecture: « *une importante mobilisation est en cours pour défendre ce Causse. Je ne peux que l'approuver, pour des raisons à la fois patrimoniales et environnementales (...) en conséquence et à la lumière de tous ces argumentaires je vous prie de bien vouloir considérer sérieusement la possibilité de prononcer un Arrêté de refus au terme de votre examen du projet porté par Voltalia* ».⁹

Même le Vice-Président de la Région Occitanie, Vincent Labarthe, questionné en séance plénière sur les projets du Causse Comtal, les a fermement dénoncés « *On ne peut pas dire que l'on ne partage pas la position, les terres agricoles elles sont rares et elles méritent d'être préservées. Le développement tel qu'il vient d'être cité peut parfois paraître comme un fléau (la stratégie de la Région qui reprend la trajectoire Région à énergie positive) montre très bien (...) que l'on ne doit pas le faire au détriment des zones agricoles ou des zones où la biodiversité est présente comme celles que vous avez citées* »¹⁰.

Et puis fait rare qui démontre la dangerosité du projet de Voltalia, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron s'est déclarée fermement opposée aux projets agrivoltaïques sur le Causse Comtal. Lors de sa motion du 16 novembre 2021 la Chambre affirme que : « *les terres agricoles ont une vocation nourricière et ne doivent pas être mises en concurrence avec la demande énergétique croissante [...] **Que les projets photovoltaïques sur les terres agricoles – aussi appelés projets d'agrivoltaïsme [...] posent d'ores et déjà de nombreux problèmes sur le terrain : renchérissement et spéculation sur le foncier, concurrence entre destination alimentaire et énergétique des surfaces agricoles et risques accidentels incendies ; **Que des sociétés photovoltaïques se tournent de plus en plus vers les terres agricoles aveyronnaises pour installer des panneaux photovoltaïques par effet d'opportunité et intérêt financier. (Rappelle) Que l'accès au foncier demeure le premier frein à l'installation ; (Demande) que de nouvelles surfaces ne soient pas attribuées à des propriétaires exploitant.e.s ayant volontairement artificialisé une partie de leur SAU***** »¹¹.

Quant à la motion du 15 mars 2021 de la Chambre, elle met en garde sur : « *Le modèle de développement d'un département rural comme l'Aveyron, avec une faible densité de population, ne doit pas chercher à imiter celui de zones urbaines ou péri-urbaines [...] De nombreuses terres agricoles ont été trop souvent artificialisées pour permettre la construction de zones d'activités et zones commerciales ; La construction de routes et **le développement de projets photovoltaïques au***

7 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/21157-V.Michel-Moreaux-projet-photovoltaïque-Causse-Comtal.pdf>

8 Courriel au collectif du 9 juin 2022

9 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Courrier-Prefecture-Photovoltaïque-CC_221013_100554.pdf

10 Séance plénière du 17 décembre 2020. Réponse de Mr Labarthe, 2ème vice-président de la Région Occitanie-7 heures 15 minutes 40 secondes https://www.laregion.fr/Suivez-en-direct-l-assemblee-pleniere-du-17-decembre?var_mode=calcul

11 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Motion-Confl2-projets-photovoltaïques-Session-26-11-2021.pdf>

sol vont condamner la vocation agricole de surfaces.»¹²

Auchan colonise les champs du Causse Comtal

Au lieu d'en mettre sur ses Auchan et autre Kiabi, Voltalia-Mulliez souhaite en implanter là où se situent, en plus du touroulis, oiseau des steppes emblématique du Causse Comtal, les principales stations du Sénéçon de Rodez, une plante rare et protégée.

Mais l' Office Français de la Biodiversité met en garde la 5ème fortune de France : « *La zone du projet est celle où il y a la présence de la plus grande diversité de flore protégée. L'installation de panneaux va modifier les températures et l'ombrage et ainsi avoir un impact sur les conditions de développement de la flore locale très particulière* ».

Le Département Autorité Environnementale (DAE) de la DREAL Occitanie précise quant à lui qu' « *un évitement strict doit être opéré sur la présente zone d'étude. Le secteur du présent projet est un des plus emblématiques du causse comtal. Le projet va modifier durablement la qualité des habitats naturels en présence. (...) Le secteur connaît de forts enjeux environnementaux mais également paysagers et patrimoniaux* ».

Même la DDT s'y met en dénonçant l'industrialisation des campagnes : « *Ce projet remet en cause l'identité et la qualité paysagères de ce petit causse [qui la rend] incompatible de fait [avec] ce projet industriel. Le rapport d'échelle pourrait être inversé entre un paysage naturel et un paysage industriel* ».¹³

Sur le Causse Comtal tout le monde déteste Voltalia... enfin presque.

Sauf Pierre Lapeyre, le Comte de La Panouse, Cazes et Mouysset qui espèrent pouvoir toucher des milliers d'euros par hectare et par année en louant leurs terres à Voltalia.

Ces Messieurs -prêts à brader pour de l'argent un Causse Comtal qui « *tel qu'on le voit encore, avec ses pelouses sèches, issues de l'agro-pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, est un paysage quasi médiéval (...) un paysage relique en voie de disparition* »¹⁴, auront à subir l'œil moqueur du Touroulis refusant à jamais de voir son horizon obscurci par les panneaux !

S'ils ont l'argent, nous avons des idées !

¹² https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Motion_Chambre_Foncier-1.pdf

¹³ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/communique-misap-n-9-14-mai-2022.pdf>

¹⁴ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/charte-paysagere.pdf>